

Le dix-huit février mil neuf cent vingt-deux, à treize heures

Devant Nous, François Barette, maire de Janailhac

ont comparu publiquement en la maison commune :

Pierre Gibaud, cultivateur,
né à La Meyze, le trente et un janvier mil huit cent quatre vingt dix huit
âgé de vingt-quatre ans, domicilié à Mapataud, en cette commune
fils de Jean Gibaud et de Bonne Lascaud, son épouse,
cultivateurs, domiciliés à Mapataud en cette commune,
présents et consentants;

Et Louise Roche, cultivatrice d'une part;

née à Vicq, le cinq décembre mil neuf cent trois.
âgée de dix-huit ans, domiciliée à Mapataud en cette commune
fille de Léonard Roche et de Bonne Mazeaud, son épouse,
cultivateurs, domiciliés au Mapataud, en cette commune
présents et consentants

d'autre part,

aucune opposition n'existait

Les futurs époux déclarent qu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage

Le sieur Pierre Gibaud
et la dame Louise Roche

ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Pierre Roche, cultivateur domicilié au Fay
Commune de Saint-Maurice les Bréousses et de François Penot,
cultivateur, domicilié au Mes-Moudeix Commune de Nexon,
témoins majeurs qui, lecture faite, ont avec les époux signé

avec Nous, François Barette, maire de Janailhac, et nous les
pères et mères des époux qui l'ont déclaré en savoir

Gibaud Pierre Robt Dm
Louise Roche

Penot J. Barette